



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

C/105/28

Original : anglais
17 novembre 2014

CONSEIL

Cent cinquième session

DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR

SOUMISE PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES

POUR L'ENVIRONNEMENT

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUmise PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

1. Par lettre datée du 5 novembre 2014, dont une copie est reproduite à l'annexe I, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM soit accordé à son organisation. La réponse du Directeur général, datée du 13 novembre 2014, est reproduite à l'annexe II. Cette demande sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la 105^e session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut admettre à ses réunions, à leur demande, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution correspondant sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

**LETTRE DATEE DU 5 NOVEMBRE 2014 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR EXECUTIF
DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT AU
DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de me référer aux activités en cours menées en coopération par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le PNUE, y compris la récente proposition de projet conjoint concernant des solutions à petite échelle aux fins d'adaptation et de développement à faible niveau d'émission dans les régions arides et semi-arides du Kenya, et de demander à l'OIM d'accorder au PNUE le statut d'observateur aux réunions de son organe directeur.

Vu les problèmes environnementaux grandissants, tels que le changement climatique, la dégradation des terres, la raréfaction des ressources en eau et autres ressources et l'augmentation connexe du nombre de migrants dans le monde en quête d'un environnement plus hospitalier, j'ai la conviction qu'il existe de nombreuses possibilités de collaboration entre le PNUE et l'OIM. Etant donné que le PNUE a son siège au Kenya, à proximité des pays les plus touchés par la désertification, la perte des terres arables et d'autres phénomènes qui peuvent provoquer des migrations forcées, il est bien placé pour contribuer par ses services d'expert d'un bon rapport coût/efficacité à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et au renforcement des capacités. Dans ce contexte, en application de l'article 8 de la Constitution de l'OIM et des articles 10 et 11 du Règlement du Conseil de l'OIM, je demande que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM soit accordé au PNUE.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur l'article 69 du Règlement intérieur de l'organe directeur du PNUE – l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement – qui accorde à l'OIM le droit de siéger en qualité d'observateur aux réunions de cette assemblée et de son organe subsidiaire, le Comité des représentants permanents :

Des représentants des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes compétents des Nations Unies, ainsi que des organisations intergouvernementales visées au paragraphe 5 de la section IV de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et désignées à cette fin par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations de celle-ci et de ses organes subsidiaires, sur l'invitation du Président de l'Assemblée pour l'environnement ou du Président de l'organe subsidiaire en cause, selon le cas, pour ce qui est des questions qui sont de leur ressort.

Le PNUE consultera la Présidente en exercice de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, S. E. Mme Oyun Sanjaasuren, Ministre de l'environnement et du développement vert de la Mongolie, et vous invitera à participer à la deuxième session de l'Assemblée, qui se tiendra du 23 au 27 mai 2016, ainsi qu'à la réunion à composition non limitée du Comité des représentants permanents, qui aura lieu en février 2016 (dates à confirmer) et tiendra lieu de comité préparatoire de l'Assemblée pour l'environnement. Je me réjouis à la perspective d'une participation constructive de l'OIM aux délibérations de l'Assemblée, conformément à l'appel lancé par les dirigeants du monde entier à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue en juin 2012, en vue de revaloriser et de renforcer le PNUE en tant qu'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement.

Je vous remercie pour votre attention et me réjouis à la perspective d'une poursuite de notre coopération, le PNUE et l'OIM s'efforçant tous deux de répondre aux attentes croissantes de leurs Etats membres concernant l'exécution de leurs mandats respectifs.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DATEE DU 13 NOVEMBRE 2014 ADRESSEE PAR LE
DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES
MIGRATIONS AU DIRECTEUR EXECUTIF DU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Directeur exécutif,

J'ai le plaisir de me référer à votre lettre du 5 novembre 2014 par laquelle vous demandez le statut d'observateur pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

C'est avec satisfaction que je prends acte des relations qu'entretiennent le PNUE et l'OIM et du partenariat stratégique noué par nos organisations dans le domaine du changement climatique, de l'environnement et de la migration, et notamment de notre collaboration visant à appuyer les efforts opérationnels et à intégrer l'environnement dans l'action humanitaire menée dans le monde entier. En outre, j'apprécie vivement la contribution apportée par le PNUE dans le cadre de partenariats tels que l'Alliance sur le changement climatique, l'environnement et la migration (CEEMA), un partenariat mondial multipartite qui vise à intégrer les questions de migration dans les programmes consacrés à l'environnement, au développement et au changement climatique, par des activités de sensibilisation, de recherche, d'élaboration de politiques et des mesures concrètes.

En partenariat avec le PNUE, l'OIM incorpore des mesures d'adaptation au changement climatique dans les réponses programmatiques, à la faveur de plusieurs projets mis en œuvre dans le monde entier, à savoir, entre autres : en Egypte et à Maurice, des projets ciblant des communautés vivant dans des régions de basse altitude menacées par l'élévation du niveau de la mer ; au Sénégal et au Mali, des projets axés sur la déforestation et l'épuisement des écosystèmes d'importance vitale causés par le recours à des moyens de subsistance non durables ; et, au Niger, un projet visant à aider des communautés du delta intérieur du Niger à mieux s'adapter aux conséquences du changement climatique et à améliorer la planification en intégrant la migration et la sécurité humaine. En outre, afin de faire connaître cet important sujet, l'OIM, le PNUE et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies ont organisé une manifestation parallèle sur les facteurs qui contribuent à la dégradation de l'environnement, au changement climatique et aux crises humanitaires, à l'occasion de la réunion Asie-Pacifique de préparation du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2013.

Enfin, l'OIM se réjouit à la perspective de participer à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et aux réunions à composition non limitée du Comité des représentants permanents en 2016, si cela est jugé approprié.

Il sera possible de prendre les dispositions nécessaires pour saisir le Conseil de votre demande à sa prochaine session ordinaire, qui se tiendra à Genève du 25 au 28 novembre 2014. Un document approprié présentant officiellement votre demande sera communiqué à tous les Etats Membres et observateurs avant cette session. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédure relatives à la session du Conseil.

Vous recevrez en outre une invitation officielle à cette session, au cours de laquelle la demande de statut d'observateur déposée par le PNUE sera présentée aux Etats Membres.

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu votre demande de statut d'observateur. Aussi, permettez-moi de vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective d'un resserrement des liens entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]